

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 25 JUILLET 2014****OBJET : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**Nombre de membres : **11**Afférents au conseil : **11**En exercice : **11**

Date de la convocation : 22/07/2014

Date d'affichage : 25/07/2014

Ayant délibéré : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la Présidence de M. Jean Luc MILLO, Maire de la Commune d'OLIVESE.

Mme CIPRIANI Marie Louise a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etait représenté
M. MILLO Jean-Luc	MME GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean -Baptiste	Etait absent
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. MANTESE Jean François
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie Louise	
M. MARTINO Enzo	
M. POLI Pierre-Antoine	

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du C.G.I. prévoit l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission comprend sept membres :

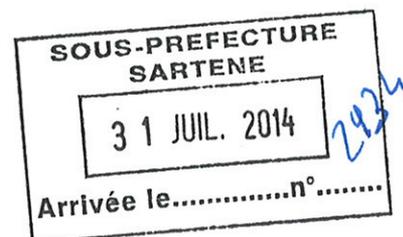
- le Maire ou l'Adjoint délégué, Président,
- et six commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la Commune. Enfin, lorsque la Commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les six commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc



comporter douze noms pour les commissaires titulaires, et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants (liste annexée à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire et désigne les commissaires titulaires et suppléants qui seront proposés au Directeur des Services Fiscaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 28 Juillet 2014

Le Maire,
Jean-Luc MILLO,



Commune de.....**OLINESE**.....

Proposition de membres titulaires de la commission communale des impôts directs
 Liste, établie après consultation des communes membres

Personnes domiciliées dans le périmètre de la commune

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	Profession	Catégorie (*)
1 Penelt Geysa	10/11/1961	Rue des Bains - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
2 Bertrand Vigéte	08/07/1970	Caraloum - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
3 Gunderdom Filime	29/04/1976	Ukhe - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
4 Dectran Chusba	08/11/1971	Quente Carone - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
5 Fofelle Loussant	29/07/1973	Quentes Poata - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
6 Fofelle Rene	21/08/1979	Quentes Casenda - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
7 Pen. Nevst Jean. dant	08/11/1973	Quentes - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
8 Brunelt Harpus	24/01/1976	Quentes Valdo - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
9 Bond Long	24/07/1976	Quentes - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
10 Porcheron Sylvain	25/11/1976	Quentes - 20140 Olwek	Artisan	Artisan

Personnes non domiciliées dans le périmètre de la commune

Nom et prénom	Adresse	Profession	Catégorie (*)
11 Hédalio - 10/11/1961	Quentes Valdo - 20140 Olwek	Artisan	Artisan
12 Ciréto Bond - 20/07/1976	Quentes Senab - 20140 Olwek	Artisan	Artisan

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts

*propositions de commissaires selon la catégorie de contribuables qu'ils sont appelés à représenter